

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL302

présenté par
Mme Capdevielle, rapporteure

ARTICLE 22

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« l'opportunité de conduire l'enquête dans telle ou telle direction ainsi que la qualité de son contenu »,

les mots :

« l'orientation donnée à l'enquête ainsi que la qualité de celle-ci ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.